



Dossier d'inscription Marchés Nocturnes

(Ouvert exclusivement aux professionnels)

Année 2018

La Ville de Lesparre-Médoc organise des marchés nocturnes intitulés « Lesparre Gourmand ». Ces marchés ont vocation à faire découvrir la gastronomie et l'artisanat de notre région.

Les visiteurs présents aux marchés nocturnes pourront apprécier divers produits et animations. Ils ont la possibilité de se restaurer sur place grâce aux tables prévues à cet effet par la commune.

Les métiers de bouche doivent, de ce fait, proposer des produits « prêts à consommer » et ce, pendant toute la durée du marché.

Les marchés nocturnes sont ouverts de 18h00 à 23h00 à des jours déterminés annuellement par la municipalité et mentionnés sur le formulaire d'inscription.

Ils se déroulent au pied de la Tour de l'Honneur.



<i>Cadre réservé à l'administration</i>	
Numéro de dossier	Date de réception

Règlement général des marchés nocturnes

Article 1

Les marchés nocturnes « Lesparr’Gourmand » sont organisés par la Ville de Lesparre-Médoc et se dérouleront au pied de la Tour de l’Honneur les jeudis 21 juin, 26 juillet et 23 août 2018, soit 3 marchés. L’inscription et la présence sont obligatoires pour les 3 marchés.

Il ne sera pas admis de commerçants non sédentaires passagers.

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

Article 2

Ces marchés nocturnes sont ouverts aux artisans, producteurs, artistes indépendants et commerçants ambulants, ayant fourni tous les justificatifs nécessaires à la législation des marchés (*voir bulletin d’inscription*).

Article 3

Les dossiers d’inscription doivent être adressés à :

Mairie de Lesparre-Médoc
Marchés nocturnes 2018
37 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33340 Lesparre-Médoc

Ils seront accompagnés des justificatifs demandés et d’un chèque de 90€ établi à l’ordre du Trésor Public en guise de caution.

Ce chèque sera encaissé, par décision de la commission d’organisation, en cas de manquement au règlement ci-joint, tel que : emplacement rendu sale, dimensions non-respectées, ... ; Sinon il sera détruit ou retourné par courrier en septembre si une enveloppe timbrée à votre adresse est jointe au dossier.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

Article 4

L’exposant s’engage à ne présenter sur son stand que les articles décrits sur sa feuille d’inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.

Si un créateur déjà inscrit souhaite vendre d’autres produits, il doit envoyer sa demande à la commission d’organisation.

S’agissant d’un marché de créateurs, aucune revente ne sera tolérée sous peine d’exclusion immédiate, après avis des membres de la commission d’organisation.

Article 5

Le nombre de stands est limité par la place disponible sur le lieu, une commission municipale d’organisation (*Commission Cadre et Qualité de vie*) statue sur les demandes d’admission qui seront instruites dans l’ordre d’arrivée. Elle se réserve le droit de refuser une candidature sans justification et de limiter le nombre d’exposants présentant le même type de produits.

En cas de rejet, les chèques de caution seront retournés par courrier.

Le rejet d’une demande d’admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommage et intérêt.

Article 6

L'accueil des exposants se fera à partir de 14h00. Le point d'accueil vous sera indiqué dans le courrier confirmant votre acceptation sur la manifestation.

L'aménagement des stands devra être terminé à 18h00. Les exposants doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques aux normes en vigueur ...).

Le terrain étant accidenté : prévoir des cales.

Article 7

Pour des raisons techniques, le plan établi par la municipalité ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée. Les places attribuées sont définitives et non discutables pour la totalité des trois marchés nocturnes, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes.

L'exposant s'engage à respecter son emplacement.

Pas de sous location d'emplacement, pas de permutation : le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription ou ses employés si ceux-ci remplissent leurs obligations légales (*voir bulletin d'inscription*).

Article 8

Les véhicules ne devront pas rester sur place après 18h00 (à l'exception des camions frigorifiques ou de type Food-truck). Ils ne seront pas acceptés sur le lieu du marché avant 23h00 pour procéder au démontage et doivent avoir quitté les lieux pour 01h00.

Article 9

Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté. La Ville de Lesparre-Médoc se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement, et le chèque de caution sera encaissé.

Article 10

En cas d'absence, vous devez prévenir la Ville de Lesparre-Médoc par mail à communication@mairie-lesparre.fr au minimum 2 jours avant la date du marché.

Article 11

Les exposants autorisent les prises de vue photographiques et les éventuels tournages de films de cette manifestation, sans droit à rétribution.

Article 12

L'exposant signe le présent règlement intérieur lors de l'inscription et l'accepte sans réserve. Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant. Tout comportement portant atteinte à l'image du marché, comme par exemple l'état d'ébriété, des relations inconvenantes avec le public ou avec les autres exposants, peut aussi entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant. Le cas échéant, le chèque de caution sera encaissé.

Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur et la vente à la criée sont interdites.

Article 13

La Ville de Lesparre-Médoc dégage toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement.

La Ville se réserve le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités préfectorales.

Article 14

La Ville de Lesparre-Médoc se donne le droit de changer les emplacements en cour de saison, sans avoir à s'en justifier. En cas d'intempérie ou de force majeure, la Ville de Lesparre-Médoc se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants.

En cas d'annulation d'un marché par la Ville de Lesparre-Médoc, aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

Article 15

Nous limitons l'électricité à 500 watt par stand (sauf justifiée et étudiée par la commission de sélection).

Les emplacements sont fournis « nus » uniquement pourvu d'un raccordement électrique. Aucun matériel ne sera fourni par la Ville. Les rallonges électriques et un adaptateur « type européen » doivent être apportés par les exposants.

Article 16

Tout manquement ou acte d'incivilité ou outrage vis-à-vis des placiers et organisateur fera l'objet d'une exclusion définitive du marché.

Article 17

En cas de contestation, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera seul compétent.

Fait à, le / / 20

Pour l'exposant :

Signature et cachet commercial

précédé de la mention « lu et approuvé »

Marchés nocturnes 2018

Formulaire de demande d'inscription

Jeudi 21 juin (Animation : concert du Groupe Echoo à l'occasion de la Fête de la Musique),
jeudi 26 juillet (Animation : cinéma en plein air) et jeudi 23 août 2018 (Animation : concert avec le Groupe Gibann)

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Artisan*, Créateur*, Producteur, Revendeur,

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél portable : Tel fixe :

Email :

Site internet :

Page Facebook :

Produit(s) vendu(s) sur le stand

.....
.....
.....
.....
.....

- confirme ma demande d'inscription aux marchés nocturnes de l'été 2018,
- certifie l'exactitude des renseignements mentionnés, inscrits ou portés sur cette fiche,
- atteste avoir pris connaissance du règlement général du marché nocturne et m'engage à le respecter en tout point,
- m'engage à installer mon stand, entre 14h00 et 17h45 au plus tard, à remballer à partir de 23h00 et à quitter les lieux au plus tard à 1h00,
- dresse le schéma complet de mon stand (plan et mesures obligatoires à renseigner au verso et/ou sur document à joindre).

Je joins les documents suivants me concernant, à mon nom, en recto et verso et en cours de validité sans lesquels je ne peux EXERCER LÉGALEMENT mon activité :

Titre d'identité avec photo :
 Carte nationale d'identité, Passeport, Autre (précisez)

Justificatif d'activité 2018 de moins de 3 mois :
Registre commerce, métiers, artisanat ;
OU : MSA ;
OU : relevé de compte : URSSAFF, RSI, Service des impôts ;
OU : inscription INSEE.

Copie recto-verso de la carte professionnelle non sédentaire de :
 commerçant, activité, Autre (précisez)

Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle stipulant la garantie « Foires, salons, marchés »

* **Pour les artisans et/ou créateurs :**
 Photocopies de factures des matières premières certifiant vos créations

- * **Pour les commerces alimentaires :**
- Justificatif des formations suivies
 - Agrément sanitaire du véhicule

Copie des contrats de travail du personnel salarié et tous documents le concernant

Photographies obligatoires :

- du stand,
- des produits

Un chèque de 90€ établi à l'ordre du Trésor Public en guise de caution

SCHEMA DESCRIPTIF DU STAND

Faites ci-dessous le schéma de votre stand en listant vos contraintes / besoins
Positionnez-vous par une croix sur votre schéma : X (vendeur)
Indiquez obligatoirement les longueur(s), profondeur(s) et hauteur(s)
Et précisez vos mètres linéaires (ml) et/ou surfaces (m²) de vente

- Tailles :**
- **Longueur** : m
 - **Profondeur** : m
 - **Hauteur** : m

TOTAL : ml
 m²

- Branchement électrique :**
- Oui dans la limite autorisée de 500 watts,
 - Oui mais pour mon activité j'ai un besoin de :
 - disjoncteur de 16A
 - disjoncteur > 16A

- En cas de camion-vente, ou remorque vitrine, précisez :**

- Type de véhicule :,
- Dimensions hors tout :,
- Immatriculation du véhicule :,

- Autre (dont barnum, parasol, ...) , précisez :**

- Type :,
- Dimensions, emprise au sol comprise :,

Fait à, le / / 20

Pour l'exposant :
Signature et cachet commercial

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier complet : oui, non : règlement, photos, signature,

Avis : favorable, défavorable, En attente, Refusé,

MAJ : carte CNS, assurance pro,

.....

.....

Autre :

.....

.....